



## LETTRE MUNICIPALE D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE N° 120 Janvier 2022 Spécial recensement de la population

### Ça se déroule quand ?

Une enquête de recensement sera réalisée sur la commune de Hémévez en 2022. Elle se déroulera du **20 janvier 2022 au 19 février 2022**. Dès le 20 janvier, vous trouverez dans vos boîtes aux lettres une notice explicative.

### À quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

#### 1. Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

#### 2. Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, ...

#### 3. Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (crèches, écoles, commerces, logements, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer, ...

### Comment ça marche ?

#### 1. Avant la collecte

Un agent recenseur, nommé par la commune (M. Philippe CAUCHARD pour Hémévez) effectue une tournée de reconnaissance pour repérer les logements de la commune.

#### 2. Pendant la collecte

Pour vous faire recenser, la manière recommandée et la plus simple est d'utiliser Internet. Sur la notice explicative figurent vos identifiants de connexion au site <https://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/>. Vous pourrez alors répondre au questionnaire en ligne.

#### 3. Après la collecte

Les réponses par Internet sont directement prises en compte par le service du recensement (INSEE).

L'INSEE procède au traitement des données, vérifie et valide les résultats puis communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

### Et dans la pratique ?

Connectez-vous sur le site <https://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/> avec vos identifiants de connexion et saisissez toutes les informations qui vous seront demandées. La démarche est simple et intuitive.

Si vous n'êtes pas trop familiarisés avec la pratique de l'Internet n'hésitez pas à vous faire aider par vos proches ; la démarche peut être réalisée de n'importe quel ordinateur : pas besoin de se connecter obligatoirement de chez vous ; vos proches habitant une autre ville ou région peuvent saisir vos données à votre place à condition de connaître vos identifiants.

Si vos proches ne peuvent vous aider, alors pas de problèmes... la municipalité va vous accompagner. Deux demi-journées seront organisées pour vous permettre de compléter votre formulaire. Durant ces deux séances du matériel informatique (3 postes) sera mis à disposition et vous serez assistés par l'agent recenseur (M. Philippe CAUCHARD) pour la saisie de vos informations.

Ces deux séances se dérouleront à la mairie :

- Le **samedi 22 janvier 2022** de 9:00 à 12:00 ;
- Le **jeudi 27 janvier 2022** de 14:00 à 18:00.

### **Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées**

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont l'agent recenseur) sont tenues au secret professionnel.

Votre participation au recensement est essentielle, gratuite et rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous. Ne répondez surtout pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent !

#### **Contact**

**Jean-Marc JOLY, maire**  
[jeanmarcjoly50@gmail.com](mailto:jeanmarcjoly50@gmail.com)  
06 45 63 88 39

**Karine ANDRE, 2<sup>ème</sup> adjoint**  
06 85 10 97 57

**Dominique LELOUEY, 1<sup>er</sup> adjoint**  
[dominique.lelouey@gmail.com](mailto:dominique.lelouey@gmail.com)  
06 80 40 11 46

**Isabelle CEUNINCK, secrétaire de mairie**  
[mairie.hemevez@gmail.com](mailto:mairie.hemevez@gmail.com)  
02 33 21 12 19 (Tél. / Fax)

#### **La Mairie**

##### **Heures d'ouverture de la Mairie**

Le jeudi de 14 à 18 heures ;  
Le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 10 à 12 heures (sauf les mois d'été) ;  
Jours fériés : fermé.

##### **Ramassage des poubelles**

Mercredi matin (sauf jours fériés) ;  
Venez retirer vos sacs poubelle en mairie.

##### **Déchèterie Le Ham**

Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 09:00-12:00 / 13:30-17:30  
Mardi, jeudi, dimanche et jours fériés : Fermé